

DUHO

IMMOBILIER

COPIE

Madame Christelle DUMONT
Procureure de la République
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
Quai Pierre Marchal
BP 80348
57125 THIONVILLE CEDEX

Thionville, le 2 août 2019

Objet : Plainte
THIONVILLE « La Justice »

Lettre Recommandée avec AR n° 1A 162 056 0768 5

Madame la Procureure de la République,

Je me permets de déposer une plainte avec constitution de partie civile à l'encontre de Monsieur Jacques REMY, demeurant rue de Rochonvillers à 57330 ESCHERANGE, et toutes personnes ou entreprises impliquées dans cette opération d'un permis d'aménager n° PA057 672 17E 0004 délivré le 28 septembre 2018 en copie.

Ban de THIONVILLE, Section AW, parcelle n° 216 d'une surface de 10ha 12a 46ca, lieudit « La Justice ».

Chantier transformé en décharge de matériaux en provenance du Luxembourg.

Ce permis d'aménager devait faire l'objet d'une demande auprès du Préfet pour la réalisation des diagnostics de recherches archéologiques avant tous travaux et délivrance du permis. La loi nous y oblige et les coûts financiers sont très lourds.

Comme dit Madame SEILLY de la DRAC Grand Est dans son mail du 29 juillet dernier, ce lieu est susceptible de contenir de véritables gisements archéologiques, car d'après des anciens la localisation était un lieu vivant de l'histoire des siècles passés.

J'ai donc demandé en urgence et avant de pouvoir transmettre ce dossier à un cabinet d'avocats, que le Ministère de la Culture demande à Monsieur le Préfet de faire arrêter le remblaiement du site et que soient mises en place les poursuites à l'encontre des auteurs.

De connaître également le réseau de complicité dans la délivrance de cette autorisation, connaître les contrats avec les entreprises luxembourgeoises et dans quelles conditions financières les paiements se font, en sachant qu'à ce jour pour les décharges non autorisées de ce type, la rentabilité se compte par millions d'euros.

Je vous demande donc, en premier lieu et en accord avec le Ministère de la Culture DRAC, de faire arrêter cette décharge par les forces de l'ordre.

Je vous joins :

- Courrier RAR DUHO Immobilier du 17 juin 2019
- Photos du site
- Plan de localisation lieudit « La Justice »
- Mail DRAC Mme SEILLY du 29/07/2019
- Mail DUHO Immobilier à DRAC du 29/07/2019
- Notice descriptive PA057 671 17E 0004
- Photographie paysage proche PA057 671 17E 0004
- Plan de situation PA057 671 17E 0004
- La non-conformité de l'affichage du permis d'aménager.

Le dossier de CONTZ LES BAINS comme exemple par rapport à des vestiges et les sommes dues par DUHO Immobilier.

Madame la Procureure, je vous joins en copie le dossier de fouilles sur la commune de CONTZ LES BAINS où une partie de 10 ares est impactée par des vestiges.

Celui-ci est bloqué avec une hypothèque de la DRAC gelant les terrains et l'opération, avec l'obligation de verser la somme de 171.442,56 € pour la réalisation des recherches complémentaires.

Vous comprendrez aisément que sur le site de THIONVILLE « La Justice », les sommes, en cas de découverte de vestiges, peuvent atteindre des sommes considérables et des retards dans la réalisation des travaux.

Monsieur REMY a pris le risque de passer outre le respect des lois, à vous Madame la Procureure de les faire respecter.

Restant à votre disposition pour tous renseignements, et vous remerciant d'avance,

Veuillez agréer, Madame la Procureure de la République, l'expression de mes respectueuses salutations.

René HOMBOURGER

